

## **13 ans de torture par vomitifs**

Pour la police et le Parquet, de 1991 à 2004 l'administration de vomitifs était un moyen courant d'obtention de preuves. La police retenait en détention les personnes qu'elle suspectait de trafic de drogues. Un vomitifs leur était administré, permettant de constater si les suspects avaient avalé, pour les cacher, des petits paquets de drogue. Dès l'entrée en application de cette méthode, des personnes critiques vis-à-vis de cette méthode et d'autres l'ayant subi ont dénoncé cette procédure comme étant humiliante et présentant un danger pour la santé.

Les vomitifs ont commencé à être utilisés par la police au début des années 1990. En Allemagne, ils ont été pour la première fois utilisés par le médecin de la police brémoise Karl-Heinz Männeke, sous sa propre initiative. Cette mesure a été controversée et n'a pas été mise en application dans la plupart des Länder. Selon des estimations, entre 1991 et 2004, des vomitifs auraient été 1600 fois administrés en Allemagne. Plusieurs centaines d'administrations ont été effectuées à Hambourg, mais la plupart d'entre elles ont eu lieu à Brème où l'on décompte plus de 1000 administrations. Ceci correspond en moyenne à une administration de vomitifs tous les quatre à cinq jours pendant 13 années. Comme l'a souligné l'ancien maire de la ville Henning Scherf en 2014, l'administration de vomitifs comme moyen d'obtention de preuves faisait partie du quotidien à Brème.

A ce sujet, on distingue souvent l'administration volontaire de vomitifs, avec le consentement de la personne, de l'administration forcée. Pourtant, même les administrations volontaires ont eu lieu dans une situation contrainte. D'une part, le suspect avait dans la plupart des cas les pieds et mains liés à la chaise lorsque le sirop vomitifs lui était posé sur les lèvres par un policier. D'autre part, si la personne refusait l'ingestion du sirop, le médicament lui était alors administré de manière forcée. Contre la volonté de la personne, une sonde était introduite par le nez ce qui permettait de transporter dans l'intestin le vomitifs Ipecacuanha avec plusieurs litres d'eau.

Déjà au milieu des années 1990 à Brème, le bureau anti-racisme et Amnesty International avaient fait remarquer que l'administration de vomitifs aurait des séquelles sur la santé des personnes à long terme, telles que des vomissements durant des jours entiers, diarrhées, douleurs aux reins. De plus, des personnes ont témoigné que pendant la procédure des violences corporelles ont été signalées, comme l'ouverture forcée de la mâchoire ou ont été battu. Rapidement plusieurs

cours de justice ont donné leur jugement. Par exemple, la cour d'appel allemande de Francfort est venue à la conclusion en 1996 que l'utilisation de vomitifs portait atteinte à la dignité de la personne. A Brème pourtant, les responsables étaient tous d'accord sur un point, à savoir que l'utilisation de vomitifs restait un moyen indispensable d'obtention de preuves. Le gouvernement fédéral de Brème, sous la conduite du maire et sénateur de la justice Henning Scherf, n'a permis au sénat aucune discussion à ce propos. La chambre des médecins de Brème se déclara non responsable. Concernant les utilisations de vomitifs qui sont effectuées depuis 1995 sous la direction de Michael Birkholz, il n'y a pas eu de prise de position claire. Cette mesure faisait partie de la routine de la police de Brème. Une salle a été spécialement aménagée à cet effet à la préfecture de police, avec un siège construit pour cette méthode sur lequel le suspect est attaché. La justice de Brème a écarté toute plainte contre l'art et la manière de cette procédure d'obtention de preuves. Les questions concernant les doutes à savoir si cette méthode ne seraient pas disproportionnée, ou sur les répercussions sur la santé ou sur la dignité ne jouaient aucun rôle d'un point de vue juridique à Brème.

Le premier décès à Hambourg en 2001 à la suite de l'administration de vomitifs n'a en rien changé cette position. Achidi John, âgé de 19 ans et venant du Nigeria, s'est évanoui suite à l'ingestion forcée. Le médecin qui effectuait la procédure pensait qu'il ne faisait que simuler un effondrement et s'est abstenu de lui apporter les premiers soins vitaux. Quelques jours plus tard, Achidi John mourut des suites de l'administration de vomitifs.

Sa mort a suscité un grand débat. Le parti d'union 90/ Les Verts, qui avait autrefois le parti du gouvernement, ayant approuvé l'introduction de l'administration de vomitifs au début des années 1990, a soumis une proposition à la mairie de Brème en décembre 2001 afin d'abandonner immédiatement l'utilisation de vomitifs. La coalition SPD et CDU, à l'époque au gouvernement, refusa la proposition sans même l'étudier, car „une nouvelle façon de penser n'était pas nécessaire“. Le président de la fraction des Verts Matthias Güldner déclara à ce sujet:

„Après cette décision du parlement, si un tel accident surviendrait à Brème, nous saurions au moins qu'il aurait été possible de l'éviter. Ils auraient du aujourd'hui accepter cette proposition.“, compte-rendu 15/1028 d'une réunion parlementaire du 13.12.2001)

L'administration de vomitifs a été jusqu'à la fin approuvée par presque tous les responsables, que ce soit au niveau politique, juridique, policier ou médical. Encore au mois de février 2004, l'ancien conseiller fédéral de la justice Ulrich

Mäurer remerciait les exécuteurs en ces mots:

„Par l’accomplissement d’une tâche non appétissante, policiers et médecins rendent possible la punition des coupables. »

L’emploi de vomitifs contre Laye Condé a même été justifiée par le sénateur de l’Intérieur. Thomas Röwekamp a défendu son utilisation en ces termes: „La grande criminalité doit s’attendre à des dommages corporels.“ Peu de temps après, en janvier 2005, plus de 1000 personnes manifestaient pour l’abandon de l’administration de vomitifs. Les années suivantes, des initiatives antiracisme rappelaient la mort de Monsieur Condé. A l’anniversaire de sa mort, le 7 janvier, elles organisent tous les ans des manifestations et rassemblements en son souvenir.

A Brème, suite au décès de Laye Condé, l’administration de vomitifs a été suspendue. En Rhénanie-du-Nord-Westphalie, en l’an 2000, avant les deux décès d’Hambourg et de Brème, une personne ayant du prendre des vomitifs a porté plainte contre cette mesure devant la Cour de justice européenne pour les Droits de l’Homme. En juillet 2006, la Cour de justice jugea que l’utilisation de vomitifs transgressait l’article 3 de la convention européenne des Droits de l’Homme. Cet article stipule que:

„Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants. »

Après ce jugement, l’administration forcée de vomitifs fut suspendue dans toute la république fédérale. Des 13 années d’administration de vomitifs, une seule personne a été traduite devant les tribunaux : le médecin qui a effectué l’opération mortelle sur Monsieur Condé.

La procédure judiciaire contre le médecin n’a débuté qu’en 2008. Le déroulement de ce procès est unique dans l’histoire de la République fédérale: sur trois procès judiciaires, le médecin accusé a été acquitté de deux, les deux jugements ayant été à nouveau annulés par la Cour fédérale de justice. La deuxième fois, la Cour fédérale de justice désigna l’acquittement brémois comme „presque grotesquement faux“.

En 2013, le procès contre le médecin a été réglé définitivement à la troisième tentative avec un paiement de 20.000 Euro à la famille de Laye Condé. La Cour

fédérale de justice ainsi que plus tard le tribunal de grande instance de Brème ont constaté qu'il existait d'autres responsables mais dont les actes appartiendraient déjà au passé.

Après des années de procès, le point de vue de la police et des politiques a changé. En 2013, le président de la police Lutz Müller s'est excusé auprès de la famille de Laye Condé pour sa mort , tout comme l'a fait un an après le maire Jens Böhrnsen. Le sénateur de l'Intérieur Ulrich Mäurer qualifia la décision d'obliger par la violence l'utilisation de vomitifs comme ayant été « une erreur ». Le président de la police Lutz Müller a accroché dans son bureau un portrait de Laye Condé, déclarant que chaque fonctionnaire devait réfléchir sur la signification de la mort de Mr Condé. Lutz Müller résume son avis en ces termes :

« Nul ne peut mourir ou souffrir de séquelles irrémédiables à la suite d'une garde policière. Point.» (taz, 9.5.2015)